



INSCRIPTION

ASSOCIATION SPORTIVE MONT SAINT JEAN 2023-2024

Chers parents et élèves,

L'association Sportive du Mont Saint Jean, affiliée à l'U.N.S.S (Union Nationale du Sport Scolaire) est ouverte à tous les collégiens et lycéens de l'établissement, désireux de pratiquer des activités nouvelles, ou de se perfectionner dans une des activités proposées ou même, éventuellement, de participer ponctuellement aux compétitions UNSS afin de représenter notre établissement dans de nombreux sports (les compétitions se déroulent le mercredi après-midi).

Pour participer à ces pratiques, les élèves devront s'inscrire au préalable et être licenciés à l'Union Nationale du Sport Scolaire. La cotisation a été fixée à 35 € pour l'année et inclut la licence (cotisation réduite à 15€ pour les élèves participant seulement aux compétitions ponctuelles).

La licence est obligatoire pour la pratique de toutes les activités organisées dans le cadre de l'UNSS, en entraînement et/ou compétition et est valable pour l'année scolaire 2023-2024.

En fonction de l'attrait des activités proposées au sein de l'établissement, de leur affluence et des futures compétitions en prévision, les activités et les créneaux de pratique pourront être modifiés aux 2^e et/ou 3^e trimestres, cela afin de satisfaire le plus grand nombre d'élèves.

ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES au 1^{er} trimestre :

L'adhésion à l'Association Sportive donne accès à l'ensemble des activités, l'élève ayant le choix de pratiquer une ou plusieurs activités.

DÉBUT DES ACTIVITÉS LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

	ESCALADE Mur école primaire MSJ	FITNESS LYCÉE Gymnase MSJ	VOLLEY BALL Terrain MSJ	GYMNASTIQUE Gymnase MSJ	TENNIS DE TABLE Gymnase MSJ
MARDI		12H-13H			
MERCREDI			13H-15H		
JEUDI				12H-13H	13H-14H
VENDREDI	13H-14H				

INSCRIPTION :

Elle est à faire auprès de son enseignant d'EPS ou en se rendant directement sur le lieu et à l'horaire de l'activité choisie et à remettre à l'enseignant d'EPS, responsable de l'activité.

Se munir de :

- l'autorisation ci-après, remplie et signée par les parents.
- un chèque libellé à l'ordre de l'**A.S Mont St Jean** de 35 Euros (Tarif licence multi activités pour l'année scolaire 2023-2024).

AUTORISATION DES PARENTS :

À remettre au professeur d'EPS

Je soussigné(e) Mr, Mme.....

Numéro de téléphone :

Mail :@.....

autorise mon fils / ma fille (nom, prénom) :

né(e) le :/...../....., élève en classe de

à participer aux activités proposées dans le cadre de l'Association Sportive du Mont Saint Jean.

Cochez ci-dessous les activités auxquelles l'enfant souhaite s'inscrire (sans limitation) :

DÉBUT DES ACTIVITÉS : LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

	ESCALADE Mur école primaire MSJ	FITNESS LYCÉE Gymnase MSJ	VOLLEY BALL Terrain MSJ	GYMNASTIQUE Gymnase MSJ	TENNIS DE TABLE Gymnase MSJ
MARDI		<input type="checkbox"/> 12H-13H			
MERCREDI			<input type="checkbox"/> 13H-15H		
JEUDI				<input type="checkbox"/> 12H-13H	<input type="checkbox"/> 13H-14H
VENDREDI	<input type="checkbox"/> 13H-14H				

ATTENTION NOUVELLE PROCÉDURE :

Suite à la prise de licence par les enseignants d'EPS, vous recevrez sur le mail renseigné sur cette autorisation, un mail venant d'Opuss (site de l'UNSS Nationale) (voir aussi dans les mails indésirables) vous invitant à valider la licence.

Sans votre validation, la licence ne sera pas finalisée et nous ne pourrons pas accepter votre enfant.

Règlement Général pour la Protection des Données :

J'autorise les personnes en charge d'établir la licence UNSS, à renseigner les rubriques suivantes concernant mon enfant sur le site <https://opuss.unss.org> :

nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro de téléphone et adresse mail.

Droit à l'image :

J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé pendant les manifestations UNSS, pour diffusion dans l'établissement, site internet de l'établissement, du Rectorat, du Site UNSS (Facebook, Instagram, msjantibes.fr, unss.org)

Signature des parents :

Les différentes activités ne pourront être pratiquées qu'avec la licence UNSS chèque à établir à l'ordre de l'A.S MT ST JEAN

- 35€ tarif multi activités pour l'année scolaire ;
ou
- 15€ pour les compétitions ponctuelles (raids, cross, compétitions d'athlétisme, VTT,...) lorsque l'enfant n'est pas déjà licencié.